

Chalette

Magazine municipal / n°77 / Octobre 2016



Chalette
sur-Loing

Place **Commune**

www.ville-chalette.fr



Les raisons de
l'augmentation des
impôts locaux

P.6



Commerce de
proximité : les élus
et commerçants
s'engagent.

P.8-9



Journée de la fraternité

SAMEDI 22 OCTOBRE
DE 12H À 18H
SITE VAN LEEUWEN - RUE N. MANDELA

- ▶ REPAS DU MONDE
- ▶ POÉSIE
- ▶ EXPOSITION
- ▶ VIE ASSOCIATIVE
- ▶ CONFÉRENCE
SUR LES VALEURS
DE LA RÉPUBLIQUE
- ▶ ANIMATIONS

Pour répondre à la violence, la Fraternité !

Les événements tragiques ponctuant l'actualité depuis un an et demi viennent illustrer un malaise inhérent aux sociétés contemporaines : perte des repères et des valeurs communes.

Un sursaut est nécessaire. Il passe par une réponse à la haine qui divise la société.

Un sursaut est nécessaire pour préserver les équilibres qui ont fait de notre société un modèle de tolérance et de liberté. Cela passe par des remises en question : que sommes-nous devenus, nous, héritiers des Lumières, proclamateurs universellement reconnus des droits de l'homme et du citoyen depuis 1789 ? Qu'avons-nous fait de cet héritage que le monde entier – ou presque – nous envie ? Sommes-nous si perdus pour faiblir face à la violence, nourrie par l'individualisme et l'indifférence ?

Un sursaut est nécessaire qui passe par un nouveau regard sur l'autre, par un renouveau du lien social.

Nous devons avoir l'ambition de donner toute sa résonance à la devise républicaine. Deux siècles nous ont permis de consoli-

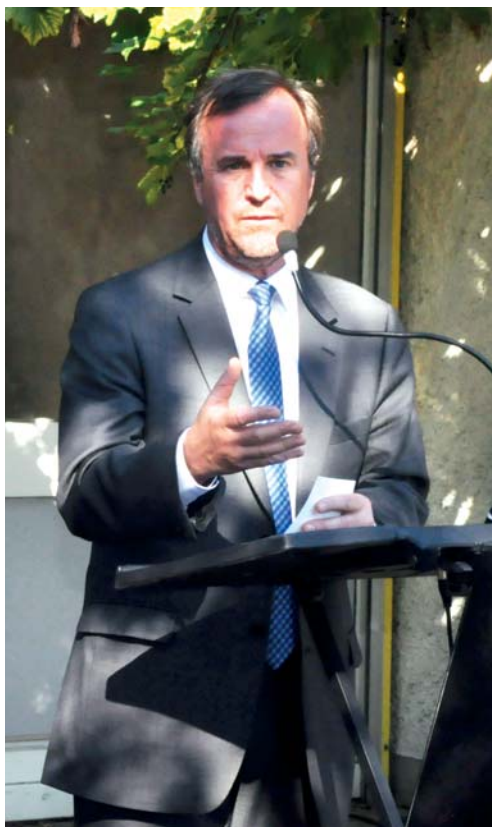
der la **Liberté** puis l'**Egalité**. Le XXI^{ème} siècle pourrait se donner la responsabilité de construire une société plus **fraternelle**. La **Fraternité** est la clé pour pouvoir vivre en même temps l'une et l'autre.

Accepter l'autre sans s'y soumettre. Comprendre et partager. Où sont les règles harmonieuses de la vie en société ? Il n'est pas si difficile de travailler pour faire renaître l'harmonie.

C'est ce à quoi s'attache la Ville de Chalette. En butte aux derniers événements, les pouvoirs publics se mobilisent sur le terrain de la sécurité : indispensable mais insuffisant. Il n'y aura pas de sécurité durable sans la grande ambition de reconstruire liens et repères. Forts de nos diverses expériences, nous savons qu'il est possible d'y répondre clairement, même si nous mesurons l'ampleur des défis à relever.

La liberté et l'égalité ne trouvent leur pleine justification que dans leur référence à la fraternité.

La Fraternité peut être l'épine dorsale d'un véritable projet de société. Loin de s'opposer à la Solidarité, la Fraternité l'englobe et l'enrichit. Nous devons entretenir les valeurs de respect, d'écoute et d'entraide. A Chalette, nous avons la volonté de vivre ensemble pacifiquement, le droit d'être différent dans le cadre d'un socle de valeurs partagées, celles de la **République**. Nous nous engageons à valoriser la convivialité, l'écoute, le dialogue entre tous les habitants, à travers la multiplication d'échanges dans tous les actes de la vie quotidienne. Ainsi, la Municipalité et moi-même invitons les associations, les comités de quartier, la population à partager tous ensemble un **repas festif et fraternel le 22 octobre** dans la Liberté, dans l'Egalité, dans la Fraternité.



Franck Demaumont
Maire de Chalette-sur-Loing

Sommaire

P2 – Edito

P3 – **Actualités**
Journée de la Fraternité

P 4-5 – **Vivre ensemble**
Inondations 2016, des Challetois témoignent

P6 – **Actualités**
Les raisons de l'augmentation des impôts locaux

P 7 – **Le Bourg réinventé**
Une étude sur les déplacements dans le Bourg de Chalette

P 8-9 – **Commerce de proximité : les élus et commerçants s'engagent**

P10 – **Du côté de la radio**
Des nouveautés pour la rentrée

P11 – **L'invitée du mois**
Interview de Yolande Vals, conseillère municipale déléguée aux retraités et personnes âgées

P12 – **Arts et culture**
Venez découvrir l'impression en 3D à la médiathèque !

P13 – **Sports et loisirs**
Des vacances de la Toussaint dynamiques avec le Service des sports

P14 – **Libre expression**

P15 – **Histoire d'avant**
Il y a 100 ans coulait le Gallia

P16 – **A l'affiche**

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, B. Manjikoff, P. Avezard,
B. Taleb / Conception maquette : C. Bas
Mise en pages et impression :
Orient Express 01 40 64 44 10



Actualités

Journée de la Fraternité

Samedi 22 octobre, réenchantons notre quotidien, de 12h à 18h, sous chapiteau sur le site Van Leeuwen, rue Mandela.

Depuis l'attentat de *Charlie Hebdo*, dans notre pays et notre ville nous vivons une période trouble empreinte d'interrogations et d'inquiétude. Dernièrement, Chalette a été particulièrement touchée. D'aucuns voudraient nous diviser mais nous devons rester unis, refuser l'amalgame, rester solidaires tout comme les Chalettois l'ont été encore récemment lors des inondations. Ils ont prouvé une fois de plus combien il était essentiel de tisser et maintenir des relations d'entraide, remplies de respect, d'union, d'écoute et de tolérance. Il convient de refonder une République sociale et démocratique qui permette à chacun-e de s'impliquer dans les affaires

collectives. Nous avons besoin de plus d'égalité, de justice sociale, de libertés, de fraternité et de vivre-ensemble, valeurs sur lesquelles Chalette s'est toujours appuyée et qu'elle continue à faire vivre.

La fraternité, une histoire chalettoise !

Forte de son histoire, la Ville a un visage singulier, celui de femmes et d'hommes venus d'horizons différents travailler à l'usine Hutchinson. C'est la raison pour laquelle les élus attachent une grande importance à faire du vivre-ensemble l'alpha et l'oméga de leur politique publique. C'est dans cet esprit que la Ville organise, en partenariat avec les asso-



ciations chalettoises, les comités de quartier et les habitants, une **Journée de la Fraternité le 22 octobre**. Celle-ci, qui se veut un moment festif et convivial, s'articulera autour d'un repas du monde (sur inscription au 02.38.89.59.70), d'une conférence sur les valeurs de la République, de lectures et d'expositions. Rassemblez-vous et célébrons la paix et la fraternité.

B. Taleb

Fouilles archéologiques sur la place Jean-Jaurès

Du 12 au 28 octobre prochains la place Jean-Jaurès fera l'objet d'un vaste chantier visant à établir un diagnostic archéologique de ce lieu.

Cette opération, décidée par l'État sur la base de la carte archéologique⁽¹⁾, vise à mettre en évidence et à caractériser les éléments du patrimoine archéologique éventuellement présents sur la place. L'exploration des terrains terminée, aura lieu une phase d'étude avec remise d'un rapport des résultats obtenus au plus tard le 16 janvier 2017.

Pourquoi réaliser ce diagnostic ?

Depuis quelques mois, la Municipalité, assistée du Cabinet Studio Nemo, travaille sur un vaste projet de redynamisation et de réaménagement du Bourg de Chalette, projet qui a déjà été évoqué tant dans notre bulletin (CPC n° 69 de janvier 2016) que lors de réunions publiques ou de rencontres avec les élus. Dans la perspective de la réalisation de

ce projet qui s'étalera sur plusieurs années, la place Jean-Jaurès est bien évidemment concernée. Aussi, avant d'avancer plus précisément dans ces projets de réaménagements convenait-il d'accomplir, conformément à la réglementation, ce diagnostic archéologique « préventif » sur ce site qui ne manque pas d'intérêt.

Petit retour en arrière...

En effet, les Chalettois ne le savent peut-être pas, mais la place Jean-Jaurès a accueilli au XVIII^{ème} siècle un « château » construit par deux familles bourgeoises. C'était une gentilhommière (une demeure seigneuriale) démolie en 1910. De plus, pendant la première guerre mondiale des baraquements d'un camp de prisonniers y ont été construits. Ce n'est finalement qu'en décembre 1926 que la place prend la forme que



Collection privée de Dominique Viguet

nous lui connaissons actuellement et devient la place Jean-Jaurès. C'est donc par son caractère sensible en matière de vestiges qu'elle doit faire l'objet d'un diagnostic archéologique.

En quoi consiste ce diagnostic ?

Le service d'archéologie du Département chargé de ce diagnostic procédera à l'ouverture de tranchées à l'aide d'une pelle mécanique au cœur de la place. Ainsi celle-ci sera inaccessible et, pour des raisons de sécurité évidentes, le chantier sera interdit au public.

(1) Arrêté du Préfet de la Région Centre – Val de Loire du 13 juin 2016.

Inondations 2016, des Chalettois témoignent

31 mai 2016 !

Une date qui restera gravée dans l'esprit des Chalettois. Près de trois mois après, l'émotion quelque peu évanouie, des victimes ont accepté de témoigner.



Philippe Braouezec avec trois de ses quatre enfants

M. Braouezec :

« Notre maison se situe rue de la Fontaine, une des rues les plus touchées. Dès le mardi matin notre jardin était inondé et nous avions les pieds dans l'eau. Nous avons eu un moment de panique, surtout les enfants. Nous étions pris au piège, l'eau ne cessait de monter. Les Services techniques nous ont apporté des parpaings mais cela n'a pas suffi.

Dans l'urgence nous avons rassemblé quelques affaires et sommes partis. Nous avons vécu un genre d'apocalypse. Nous étions là sans l'être vraiment. Notre assurance nous a payé cinq nuits d'hôtel et le C.C.A.S. nous a octroyé un bon d'alimentation de 42 euros ; pour six personnes cela faisait un peu juste (nous avons quatre enfants). Puis la mairie nous a relogés dans un appartement dans lequel nous sommes toujours.

Nous attendons le versement des assurances pour réaliser les travaux dans notre maison. La situation est toujours éprouvante. Ce qui est douloureux, c'est d'avoir perdu des choses inestimables et irremplaçables comme, par exemple, les échographies de nos enfants, des photos. Les services de la Ville ont fait ce qu'ils ont pu, ils ont bien réagi et la cellule d'aide pour les assurances nous a bien aidés. Mais je voudrais tirer un grand coup de chapeau aux bénévoles, particulièrement à ce jeune couple accompagné d'une autre personne qui nous a aidés à débayer chez nous ; cet élan de solidarité était touchant. De même, la solidarité et les échanges que nous avons eus entre voisins - que nous ne connaissions pas, je travaille à Paris, je pars tôt et je rentre tard - victimes eux aussi. Dommage qu'il faille de telles catastrophes pour se rencontrer. Parler avec des personnes qui vivaient la même chose a été une sorte de réconfort. Je regrette toutefois le manque d'informations en amont et après les inondations. J'aurais aimé avoir des explications sur les causes de cette catastrophe, les dispositions prises pour l'avenir... »



M. Melinette

(extraits du courrier adressé à la mairie par ce Chalettois) :

« Trois mois se sont passés depuis cette nuit où le maire aidé par les employés municipaux m'a sorti des 80 centimètres d'eau boueuse et de gasoil en me conduisant à la Maison des associations où la Croix-Rouge tenait une cellule d'urgence. Mais c'est ensuite, Mesdames, Messieurs, que vous m'avez impressionné ; une personne pour nous aider à rédiger les courriers aux assurances, une autre pour monter mon dossier de relogement, une proposition de bénévoles pour aider à manipuler tout ce qui devait être éliminé, un appel

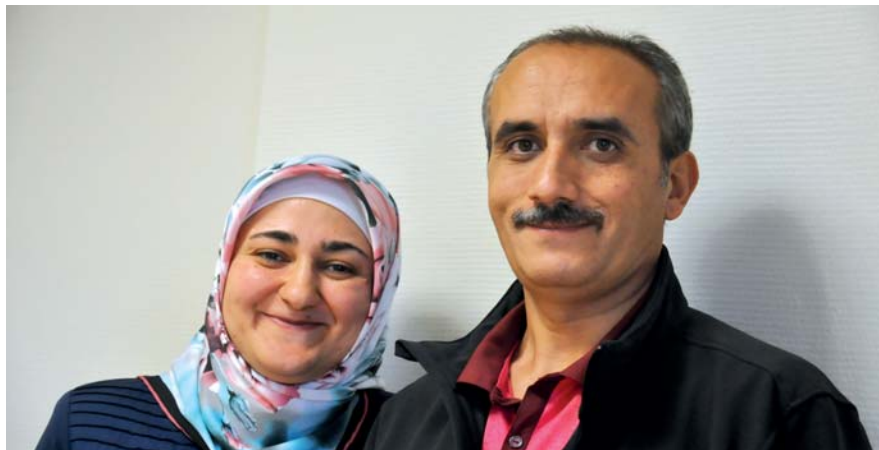
téléphonique m'invitant à venir en mairie pour monter un dossier pour obtenir une aide... [...] À chacune de mes visites à la mairie, un accueil exceptionnel. Au service qui porte ce nom-là, mention spéciale ! [...] Et cerise sur le gâteau, deux jours après avoir été relogé dans le quartier du Château-blanc, un gamin de onze ans frappe à ma porte, me tend une assiette en me disant : ce soir maman a fait un gâteau, on vous en a gardé une part de bienvenue. Tous ces événements depuis ce soir du 31 mai m'ont appris ce qu'était vraiment la SOLIDARITÉ et où on pouvait la rencontrer... Un grand MERCI à tous ! »

Vivre ensemble



Chrystelle Rompteau :

« Le 31 mai en fin d'après-midi, l'école de mes enfants me téléphone pour me demander de venir les chercher. C'est en rentrant chez moi, rue Lazare-Carnot, que je prends conscience de la situation : le jardin inondé, l'eau qui ne cesse de monter, plus de gaz et d'électricité, et mes enfants en panique. Ma première réaction a été de les mettre à l'abri chez un couple d'amis qui nous a hébergés pendant une semaine. Puis ce fut le retour à la maison et la découverte de l'ampleur des dégâts. Il a fallu tout sortir, tout nettoyer. Nous sommes restés un mois et demi sans eau chaude ! L'état de la maison était tel que j'ai préféré partir, une opportunité se présentant rue Gambetta. En dehors de tout engagement partisan, je voudrais remercier tous ceux qui, dès les premières heures, ont été sur le terrain pour apporter assistance. On peut avoir des critiques à formuler de temps à autre, mais là je voudrais adresser un énorme merci aux élus, au personnel, aux bénévoles qui sont venus à notre rencontre, à la cellule de crise qui était sur le pont jour et nuit, aux équipes qui ont tourné dans les rues plusieurs nuits durant. Nous nous sommes sentis entourés, aidés, écoutés. La cellule d'aide aux démarches pour les assurances en est un exemple ; cela nous a bien aidés tant nous étions dans le désarroi. Le maire peut être fier de ses équipes et de leur réactivité. J'ai ressenti une grande émotion devant tant de solidarité, d'humanité. En mon nom, en celui de mes enfants, MERCI ! »



Mme et M. Erzurum :

« Notre maison se situe rue Roger-Salengro. C'est notre fils qui, en allant se coucher dans la nuit du 30 au 31 mai, nous a signalé qu'il avait les pieds mouillés. Nous avons écopé jusqu'à quatre heures du matin pour enfin abandonner, l'eau continuant à monter. Le mercredi matin, nous avons été évacués en barque par les pompiers qui nous ont proposé d'aller à la Maison des associations où un accueil était prévu, mais nous avons préféré nous rendre dans la famille. Notre maison étant inhabitable, avec l'aide de la mairie nous avons été relogés dans une HLM dans le

quartier de la Pontonnerie. Un regret toutefois, que le bailleur social n'ait pas assoupli la procédure d'attribution en exigeant immédiatement l'attestation d'assurance ; les clés n'ont pu nous être remises qu'avec cette dernière. Nous étions dans une situation d'urgence, sous le choc, un peu déboussolés ; un peu de souplesse aurait été bienvenue d'autant que nous étions assurés ! Heureusement, la mairie nous a bien soutenus. Aujourd'hui, nous attendons toujours le remboursement des assurances pour réaliser les travaux dans notre maison où pratiquement tout est à refaire. C'est long ! »

B. Taleb

Aides sollicitées par la commune

Lors du Conseil municipal du lundi 26 septembre, le Maire a présenté un bilan des inondations et des demandes d'aides sollicitées par la commune.

Coût des inondations : 760 000 €, plus matériels et mobiliers. Montant estimé entre 900 000 et 1 million d'euros.

1 – Aides sollicitées en faveur de la commune :

État : 184 526 € (trottoirs, clôture du centre Aragon, chemins de promenade, base de loisirs) - **Région :** 19 700 € - **Département :** 255 600 € (base de loisirs) et 35 600 € (grand Rozeau)⁽¹⁾ - **A.E.S.N. *** : 35 600 € (grand Rozeau)⁽²⁾ - **A.M.E. :** 4 000 € accordés - **C.A.F. :** 17 211 € (clôture Aragon)

2 – Aides en faveur des administrés : 217 800 € (cf. CPC n° 76 – p 5).

Les sommes s'entendent hors taxes.

* Agence de l'eau Seine Normandie.

(1)(2) – A ce jour, aucune réponse n'a été formulée quant à la demande de la Ville



Franck Demaumont lors de la réunion avec le Premier ministre sur les conséquences des inondations le 19 septembre 2016

Les raisons de l'augmentation des impôts locaux

Depuis plusieurs années, la majorité municipale de Chalette alerte la population sur les graves conséquences de la politique de réduction des dotations de l'État au profit des collectivités territoriales, telles les communes.

Depuis 2012, les subventions versées par l'État aux collectivités locales ont diminué de 9 milliards d'euros. À cela s'ajoute la suppression de la Taxe professionnelle décidée à la fin des années 2000 et qui, elle aussi, a eu une répercussion sur la fiscalité locale.

Cette baisse de la Dotation globale de fonctionnement est inédite dans son ampleur et sa durée, et elle a des conséquences graves sur les niveaux d'investissement et de services publics locaux.

Dans le même temps, des crédits d'impôts de près de 40 milliards d'euros (C.I.C.E.⁽¹⁾) sont versés par l'État aux grandes entreprises sans véritable contre-partie, et des centaines de milliards d'euros sont détournés dans des « paradis fiscaux », comme la récente actualité vient de le rappeler.

C'est pour cette raison que, dans le cadre d'un mouvement de protestation nationale, le maire et son équipe avaient décidé de marquer symboliquement leur totale opposition à la politique conduite par le gouvernement Valls en organisant, le 22 janvier 2015, une « journée morte » et en allant manifester avec les agents des



Rassemblement devant la sous-préfecture contre l'asphyxie des communes le 22 janvier 2015

services municipaux devant la sous-préfecture de Montargis.

Cette réduction des dotations aux communes était également condamnée par l'Association nationale des maires de France (A.M.F.) lors de la journée « J'aime ma commune », opération que les élus de Chalette ont menée à la Fête du Plateau le 19 septembre 2015.

Malheureusement, le gouvernement est resté sourd à toutes les protestations venues d'horizons divers, mettant ainsi en péril des centaines de milliers d'emplois, notamment dans le B.T.P.⁽²⁾ faute de commandes publiques.

Cette politique s'est traduite en 2016, pour Chalette, par une réduction de 600 000 euros de dotations d'État à laquelle s'ajoute une baisse de 142 974 euros de la Dotation de solidarité communautaire imposée par J.-P. Door, président de l'Agglomération. Sur trois ans les baisses de la DGF⁽³⁾ versées par l'État et de la DSC⁽⁴⁾ attribuée par l'Agglomération s'élèvent à 1 607 160 euros.

Face à cette réalité et pour ne pas hypothéquer l'avenir de Chalette, le Conseil municipal a opté, malgré les difficultés, pour le maintien des choix d'investissements inscrits dans le projet municipal tout en précisant que ces choix sont indispensables car utiles à la population. Aussi, en avril dernier et après de nombreuses rencontres de quartier avec la population, a-t-il été décidé d'augmenter la fiscalité locale de 8 % afin de compenser la perte de 742 974 euros de recettes.

D'où l'augmentation de la part communale des taxes d'habitation et foncière que les contribuables relèvent en recevant leurs feuilles d'imposition.

B. Ballu



Le stand de la Ville le 19 septembre 2015

- (1) Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.
- (2) Bâtiment et travaux publics.
- (3) Dotation globale de fonctionnement
- (4) Dotation de solidarité communautaire



Une étude sur les déplacements dans le Bourg de Chalette

L'Agenda 21 de la Ville adopté en Conseil municipal préconise de favoriser les déplacements doux piétonniers et cyclables, ce qui s'inscrit dans la lutte contre le changement climatique mais aussi dans la protection de l'environnement via la réduction des pollutions ou encore la promotion de modes de vie plus sains.

Volonté qui s'est exprimée lors des concertations sur les projets de renouvellement urbain du Bourg avec l'adoption, en 2015, d'un programme d'actions pour les années à venir. Rappelons que la création d'une entrée de ville par le nord de l'agglomération a considérablement modifié les habitudes de circulation et que l'installation récente de Lidl et de McDonald's créera de nouvelles contraintes de circulation et de stationnement. Autant d'éléments qui ont conduit les élus à engager une étude afin de favoriser la fluidité, l'accessibilité et la sécurisation de tous les modes de déplacement dans le quartier du Bourg.

Pour accompagner les élus et la population dans cette étude qui débutera en octobre pour 6 mois, un cabinet spécialisé a été retenu, le cabinet Transorco de Suresnes. Nous avons rencontré M. Jérôme Blandin, responsable de cette étude, afin qu'il nous présente ce cabinet.

À la lumière des différentes études menées pour le compte de plusieurs collectivités locales, pouvez-vous exposer les grandes préoccupations en matière de déplacement dans les cœurs de ville ?

Transorco intervient depuis plus de 30 ans auprès des collectivités locales pour apporter des solutions aux problèmes de déplacements des personnes, en voiture, en transports collectifs, à vélo ou à pied.

Depuis 1985, avec l'augmentation de 30 % du parc des véhicules particuliers et de 100 % de celui des véhicules utilitaires, le trafic routier augmente de 2 à 3 % par an, ce qui nécessite des réajustements périodiques des infrastructures routières et de l'offre

de stationnement. Néanmoins, depuis plusieurs années, il s'agit plutôt d'influencer les comportements de déplacement que de développer de nouvelles infrastructures.

Aujourd'hui, la première préoccupation des élus est la sécurité routière et l'apaisement des vitesses de circulation pour envisager le développement d'autres modes de transport comme le vélo ou la marche à pied.

La seconde est environnementale car le trafic routier a des conséquences considérables sur la qualité de l'air et le rejet de gaz à effet de serre. Récemment, la France s'est fixé des réductions d'émissions de ces gaz visant à réduire la consommation de carburant de 40 % en 2030 par rapport à 1990. Les progrès sur les consommations de carburant des moteurs vont nous y aider, mais il faudra faire également des efforts sur nos modes de transport et utiliser plus rationnellement la voiture avec le covoiturage et l'auto-partage.

Enfin, les villes souhaitent maintenir une attractivité forte des centres-villes et s'engagent dans des projets où les piétons ont la part belle mais sans oublier une offre de stationnement à proximité.

Le cahier des charges préconise un dialogue avec la population. Comment allez-vous procéder pour recueillir les avis des habitants ?

Nous allons organiser une balade participative, occasion d'engager un dialogue avec la population sur le fonctionnement des quartiers et le devenir de certains secteurs en vue de construire un diagnostic partagé pour prendre conscience du territoire communal de façon sensible.

La balade sera organisée un samedi de 10h à 12h à travers un parcours organisé avec la Ville avec des points d'arrêts identifiés. Les inscriptions seront prises en mairie avec un nombre de places limitées. Les personnes n'ayant pas pu y participer seront invitées à envoyer leurs remarques ou suggestions via contact.communication@ville-chalette.fr. Les réflexions issues de cette marche serviront à nourrir le diagnostic des dysfonctionnements en matière de déplacements.

Dans un second temps, nous travaillerons à des propositions qui seront mises en débat dans le cadre d'une réunion publique.

B. Ballu



Ensemble, on va à l'école à pied

Commerce de proximité : les élus et commerçants s'engagent.



Le développement des commerces de proximité est certes de satisfaire les besoins du consommateur. Mais à Chalette, les enjeux environnementaux, économiques et sociaux n'ont pas échappé aux élus. La réflexion va plus loin : forte du dynamisme des commerçants, la ville se réinvente par des projets d'urbanisme octroyant une place importante à ces commerces.

Au 1^{er} janvier 2008, on compte en France 600 000 commerces de proximité sur un total de 830 000 commerces⁽¹⁾. Il s'agit de commerces dans lesquels les consommateurs se rendent souvent, voire même quotidiennement. Si ces commerces sont en baisse dans les campagnes entre 2002 et 2008, leur nombre a augmenté dans les villes de plus de 10 000 habitants telles que Chalette-sur-Loing. La ville s'illustre, en effet, par le dynamisme de ses commerces de proximité. Les exemples sont nombreux : du nouveau salon de coiffure du Bourg à la récente boucherie du Lancy, en passant par la boulangerie du Bourg, sans oublier le marché de Vésines. Les commerçants de Chalette s'investissent toujours plus : dans du matériel moderne tel un étal frigorifique, en proposant des nouveautés comme les produits biologiques, en ouvrant des pages Facebook, en mettant en valeur les produits régionaux, ou encore en se formant, l'enjeu étant de répondre toujours mieux aux besoins des clients.

Mais les enjeux du développement du commerce de proximité ne s'arrêtent pas là !

Les élus conduisent, en effet, une politique de travaux d'urbanisation qui réinvente la ville dans son ensemble et réhabilite l'identité de chaque quartier également par le développement de commerces de proximité. Ainsi, les projets pour le quartier du Bourg visent à favoriser les liaisons piétonnes, à restructurer la place Jean-Jaurès mais aussi à favoriser l'installation de nouveaux commerces. Au Lancy, la valorisation du quartier se pense en termes d'habitats et de commerces, indissociables. Quant à Vésines, les travaux de la rue Gustave-Nourry vont dans le sens d'un développement du potentiel commercial ; les commerçants s'inscrivent là pleinement dans le projet en ouvrant leurs magasins pendant les travaux !

Le développement du commerce de proximité s'inscrit dans l'Agenda 21 de la Ville.

La Ville de Chalette a d'ailleurs fait état dans son Agenda 21⁽²⁾ de ces préoccupations. L'étalement urbain contraint à de nombreux déplacements en véhicule pour rejoindre les grandes surfaces à la périphérie des villes. Ceux-ci, on le sait, génèrent des coûts liés à la pollution : coûts en matière de santé, coûts de détérioration du patrimoine naturel de la ville, accidentologie... Le chantier numéro 2 de l'Agenda chalettois propose donc de développer le commerce de proximité considéré à l'échelon local comme ayant une véritable carte à jouer avec la montée des préoccupations environnementales à l'échelle de la planète.

De 2002 à 2008, le commerce dans son ensemble a, en effet, augmenté en France (+ 1,4 % par an), le commerce de proximité aussi (+ 0,6 % par an). Fait nouveau, les grandes surfaces commerciales ne sont désormais plus envisagées comme étant en opposition avec les commerces de proximité. Le nouveau défi repose donc sur la complémentarité des commerces. La boucherie ou la boulangerie de quartier peut être vue comme un complément de la supérette et du supermarché.

Des zones d'activités complémentaires.

Cette question de la complémentarité des commerces se pose pour la zone de Saint-Gobain. Cette zone qui dispose de nombreux atouts (facilement accessible par le bus, proche des lieux d'habitation) pourrait aussi innover en mêlant divers commerces (grandes surfaces et commerces de proximité) et ce, sur des thématiques tout aussi complémentaires : l'habillement, le bricolage, la culture...

Conscients du potentiel économique que représente la zone de Saint-Gobain, les élus se sont engagés dans



Au cœur de l'agglomération, la zone d'activités de Saint-Gobain a de l'avenir



Marché de Vésines

une réflexion globale autour de la modernisation du mobilier urbain et plus précisément sur la signalétique. L'aménagement global de cette zone est soumis à une concertation élargie entre la Commune de Chalette-sur-Loing, l'AME dotée depuis la loi de 1999 de la compétence économique et la Région Centre - Val de Loire qui, depuis la loi NOTRe de 2015, est chargée du pilotage sur le territoire en matière économique.

L'enjeu économique relatif aux commerces de proximité est donc important au point qu'au niveau national même, le FISAC - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - assure le versement d'aides financières consacrées à l'animation et à la modernisation des commerces de proximité.



Projet de commerce de proximité rue Roger-Salengro



Mais au travers de la question du commerce de proximité, ne l'oublions pas, il s'agit aussi de la création et du développement d'un lien social qui structure la ville et anime la vie du quartier et de ses habitants. Rappelons ici qu'en Région Centre, en 2008 on comptait 18 872 commerces de proximité qui représentaient 40 000 employés, soit 36 % de l'ensemble des employés tout commerce confondu⁽⁴⁾. Derrière ces chiffres, c'est la vie de centaines de femmes et d'hommes chalettois affectés par le développement du commerce de proximité en tant que consommateurs, salariés et plus largement en tant que citoyens.

Le développement du commerce de proximité s'inscrit donc dans une politique participative associant la société civile et visant à améliorer les conditions de vie et de travail des Chalettois. En ce sens, citoyens, élus et commerçants entendent relever ensemble les défis environnementaux, économiques et sociaux de notre monde actuel et de celui des générations à venir.

C. Wattebled

- (1) Source : Solard G. (2010), *Le commerce de proximité*, INSEE
- (2) En 2013, dans la lignée du Sommet de la Terre à Rio des Nations Unies, la Ville de Chalette a décidé de construire son Agenda 21 (du 21^{ème} siècle), soit un ensemble de projets en faveur du développement durable.
- (3) Source : <http://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels/fonds-d-intervention-pour-services-artisanat-et-commerce-fisac>
- (4) Source : Nicotri G. (2008), *Le Commerce de proximité tient bon*, INSEE

Le Mac Do : 55 emplois en CDI dont 35 jeunes Chalettois

Les habitants du quartier en parlaient depuis longtemps ; c'est désormais chose faite. Lundi 26 septembre le Mac Do de Chalette a été inauguré en présence du maire, de plusieurs élus de l'A.M.E. dont le président, Jean-Pierre Door, et de riverains curieux de découvrir ce nouveau concept. Une satisfaction pour Franck Demaumont pour qui cette ouverture, après celle du Lidl, va dynamiser l'entrée Nord. Mais ce nouvel établissement de restauration rapide a surtout permis d'offrir un emploi en C.D.I. à 35 jeunes Chalettois (sur 55 emplois au total) grâce à un part-

nariat entre la responsable du Point Information Jeunesse de Chalette, Farah Loiseau, et Pôle emploi. Une collaboration fructueuse, saluée par les responsables du Mac Do qui ont souligné la forte implication du maire pour que l'implantation de ce nouveau commerce ait une conséquence positive sur l'emploi local.



Une petite partie des 30 jeunes chalettois recrutés



Des nouveautés pour la rentrée !

Ça y est ! C'est déjà la rentrée. Pour cette année 2016-2017, de nombreux changements et des nouveautés dans la grille des programmes de votre radio locale de proximité !

Ça bouge le dimanche !

Beaucoup de modifications dans la grille des programmes de C2L pour la seule journée du dimanche : l'émission *"Passion accordéon"* tout d'abord, avec Pascal Hamard, est avancée d'une heure pour une diffusion **entre 8h et 9h. Entre 9h et 10h, une toute nouvelle émission, "Un dimanche entre Loire et Loing"**, voit le jour sur C2L. Animée par Didier, elle met en avant l'actualité de la région avec les sorties à faire pour le dimanche, ponctuée par diverses chroniques comme *"Le conseil santé"*, *"Jardinez avec Pascal Rabier"*, *"Gâtinais en histoire"*, *"C2L psy"*, *"Le conseil juridique de Maître Lemoine"*, *"Derrière chez vous"*... **Entre 10h et 10h30** sont diffusées les émissions mensuelles *"Tango-sur-Loing"*, *"Un point d'histoire"*, ou encore une nouvelle émission mettant en avant des personnages locaux, *"Ligne de vie"*. L'émission de musiques du monde, *"Kazoo"*, est décalée de 30 minutes pour une diffusion **entre 10h30 et 11h30**. Les émissions en direct *"Portugal pour vous en musique"* ont lieu à présent **entre 11h30 et 13h** et *"Infos musiques turques"* **entre 13h et 14h30**. L'émission *"Domingo de salsa"* animée par William passe en soirée : vous pouvez désormais l'écouter **le dimanche entre 21h et 23h**. *"Éclats de rock"* qui était diffusée entre 21h et 22h le dimanche est **décalée au lundi soir** sur le même créneau horaire.

Par ailleurs, *"Le journal des sports"* reste toujours en direct le dimanche **entre 19h et 20h**, suivi de l'émission des musiques actuelles en région Centre-Val de Loire, *"Fracamag"*, **entre 20h et 21h**. Autre changement important : vous pouvez écouter l'émission hebdomadaire *"Vivons santé"*, animée par Béatrice et Jean-Paul, chaque samedi à partir de **8h30** et non plus le dimanche. Enfin, le rendez-vous musical *"British*

connection" ne sera plus retransmis le dimanche soir mais **le mercredi soir entre 22h et minuit**.

De nouvelles chroniques dans les matinales !

"Le conseil du notaire avec Maître Lemoine" est une toute nouvelle chronique qui fait son apparition pour cette rentrée 2016 sur le 89.3. Vous vous posez des questions en matière juridique, notamment sur les droits de la famille et les droits immobiliers ? Notre nouveau chroniqueur Maître Lemoine, président de la Chambre des notaires du Loiret, est là pour y répondre ! Vous pouvez laisser vos questions en nous envoyant un mail à contact@c2l-radio.fr. Cette chronique est diffusée dans les matinales de C2L le lundi à 8h35, le mardi à 6h35, le

mercredi à 9h20 et le samedi à 7h35. Autre nouvelle chronique pour cette rentrée : *"Jardinez avec Pascal Rabier"*. Spécialiste du jardinage, Pascal Rabier se fait un plaisir de vous donner toutes ses astuces pratiques pour jardiner dans de bonnes conditions et de la manière la plus naturelle possible. À retrouver sur les ondes de C2L le lundi à 9h20, le mardi matin à 7h35, le mercredi à 6h35 et le samedi à 8h55.

Enfin, *"L'éphéméride de Deborah"* qui était diffusée uniquement en semaine est désormais présente également dans les matinales du week-end. Et, n'oubliez pas, vous pouvez retrouver toutes les émissions en podcast sur le site Internet de la radio www.c2l-radio.fr

D. Creff

Directrice de Radio C2L



Pascal Rabier



Maître Lemoine



Yolande Vals

Interview de Yolande Vals, conseillère municipale déléguée aux retraités et personnes âgées

CPC : Vous venez d'être nommée conseillère municipale déléguée aux retraités et personnes âgées et, à ce titre, vous allez piloter les traditionnelles Rencontres d'octobre. Rappelons que celles-ci s'inscrivent dans la « Semaine bleue » qui, à Chalette, dure un mois ! Pouvez-vous nous présenter les contours de ces Rencontres 2016 ?

Yolande Vals : Les Rencontres d'octobre vont s'articuler autour du thème « Faire société ensemble ». Nous aborderons l'intergénérationnel avec ce très beau film, « Les souvenirs »⁽¹⁾. Chaque génération apporte son savoir et son vécu : les plus âgés aux plus jeunes qui eux-mêmes savent aider et accompagner, notamment pour comprendre toutes les nouvelles technologies. Puis, comme il arrive parfois que la mémoire fasse défaut, nous organisons une conférence sur la mémoire le 11 octobre. Et de la mémoire il faut en avoir, ce ne sont pas les acteurs du Grenier chalettois qui nous diront le contraire (en action les 15 et 16 octobre). Quant à l'Atelier danse, il nous concocte une fois de plus un spectacle riche en couleurs et chorégraphies (les 5 et 6 novembre). Mais bien d'autres activités sont proposées (voir les détails dans le programme).

CPC : Cette année, le thème des Rencontres est « Faire société ensemble ». Cette revendication n'est-elle pas le constat d'une difficulté vécue par les retraités et personnes âgées ? N'invite-t-elle pas à nous interroger sur la place des personnes âgées dans l'espace public ?

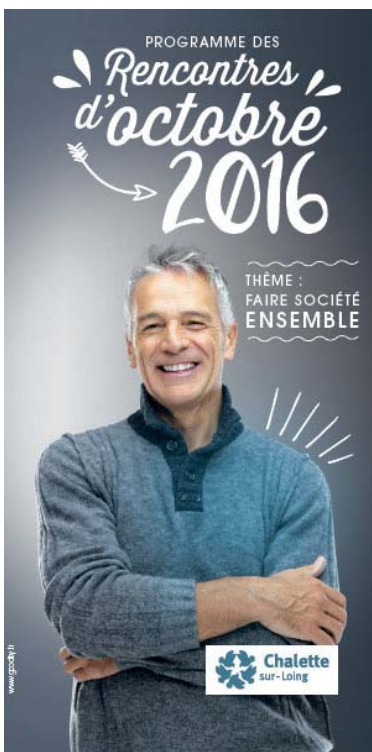
Yolande Vals : Il ne faut surtout pas se murer dans la solitude, car c'est un risque majeur de mauvais vieillissement. Le retraité qui prend part à des activités (de nombreuses sont proposées à Chalette) est joyeux, il se projette dans l'avenir, est optimiste et arbore une certaine joie de vivre communicative !

CPC : Pouvez-vous nous préciser s'il existe dans la vie quotidienne des occasions de rencontres entre les personnes âgées et les jeunes, enfants et adolescents ?

Yolande Vals : Oui ! Nous avons des animations en pied d'immeubles dans chaque quartier, des ateliers cuisine, l'aide aux devoirs, mais à mon avis cela ne suffit pas ; il conviendrait que le SEMURPA⁽²⁾ et le SMJ⁽³⁾ se retrouvent davantage et régulièrement autour d'activités culturelles et festives.

CPC : L'engagement de la Ville en direction des aînés est déjà important. Mais, pour les mois à venir, quelles pourraient être les priorités de l'action municipale ?

Yolande Vals : En effet, notre Ville dispose pour se loger de la résidence Louise-Michel et du foyer Jacques-Duclos et, pour se restaurer, du foyer Paul-Marlin et du restaurant du foyer Jacques-Duclos. Nous effectuons également un portage de repas à domicile réservé aux personnes dépendantes ou en situation de handicap. L'engagement de notre Ville auprès de nos aînés n'est plus à démontrer. Ainsi, certains peuvent s'évader vers d'autres horizons grâce au SEMURPA qui organise pour eux, chaque année, un séjour ANCV⁽⁴⁾ en France. Quant au traditionnel repas annuel qui réunit plus de mille convives, il ne trouve pas d'égal dans l'agglomération. De nombreuses associations interviennent pour la défense des droits des seniors. Il ne faut pas hésiter à en demander les coordonnées auprès de la responsable, Nathalie Arbogast, nouvellement recrutée. La Municipalité est d'autant plus engagée envers les aînés qu'elle s'est donné comme axe prioritaire de ce mandat la solidarité de proximité dans le but, notamment, de rompre l'isolement qui représente un des maux de notre société. Le retrait, ce n'est pas le retrait de la vie sociale, bien au contraire, c'est un nouveau départ. D'ailleurs, on peut observer la remarquable curiosité des aînés chalettois envers le monde extérieur.



Le programme des rencontres p.16

(1) Film de Jean-Paul Rouve, avec Michel Blanc, Annie Cordy, Mathieu Spinosi. Adaptation du livre de David Foenkinos.

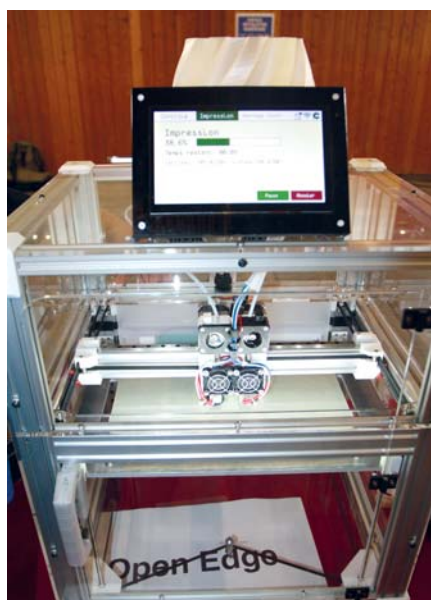
(2) Service municipal des retraités et personnes âgées.

(3) Service municipal de la jeunesse.

(4) Agence nationale des châteaux-vacances.

Venez découvrir l'impression en 3D à la médiathèque !

La médiathèque est un espace de lecture, mais pas seulement. C'est également un lieu de découverte ! Et c'est dans le cadre de la célébration des dix ans de la médiathèque qu'il sera possible de faire la découverte de l'impression 3D. Pour qu'elle soit accessible à de nombreuses personnes, la médiathèque présentera une initiation à l'impression 3D, appelée Atelier Minimaker, en collaboration avec l'association Wheeldo.



Une micro-usine mobile

L'association Wheeldo se déplacera avec sa micro-usine mobile le jeudi 20 octobre, de 14 heures à 17 heures, pour promouvoir les impressions 3D auprès du plus grand nombre, sur inscription.

Deux intervenants présenteront le fonctionnement aux participants tout au long du procédé à l'aide de deux imprimantes 3D, trois stylos 3D et une sélection d'objets imprimés en 3D. Les ateliers seront répartis sur trois heures l'après-midi. Une vingtaine de personnes par heure pourront assister à l'atelier, 10 participants et 10 observateurs.

Cette initiation a pour but d'offrir

aux participants une première expérience complète de l'impression 3D qui est, à l'heure actuelle, encore trop peu connue du grand public. De l'idée à la modélisation pour finir par la conception 3D : toutes les étapes pour créer et imprimer des créations.

Cette technologie révolutionne les façons de produire et de consommer et permet de créer des objets tout droit sortis de l'imaginaire.

Chaque participant repartira avec sa création !

B. Manjikoff

Inscription :

Médiathèque de Chalette
Tél. : 02.38.07.24.90

Écrivain public, un lien d'humanité

Oreille attentive qui écoute patiemment, un écrivain public reste à disposition des Chalettois à la Maison des associations. Gratuitement.

Acteur du lien social, de l'insertion et de l'accès aux droits et à la citoyenneté, il aide, notamment, à comprendre les documents reçus par l'utilisateur et rédige des courriers administratifs de toutes sortes, plus rarement des courriers privés pour la famille. Et, bien sûr, tout ce qui concerne la recherche d'emploi : CV et lettres de motivation en particulier. Son rôle consiste aussi à dédramatiser les problèmes et, lorsque c'est possible, à repérer des droits de l'utilisateur non ouverts et de réorienter

celui-ci vers d'autres professionnels. Messenger de la parole d'autrui, il ouvre des portes avec des mots face à l'administration qui souvent demande et redemande dossiers et justificatifs de sorte qu'un fossé se creuse avec l'utilisateur qui parfois renonce. Pourtant, écrire est un droit. Pour le faire respecter, l'écrivain public peut représenter la dernière solution en étant celui qui prête ses mots pour soulager les maux quotidiens d'autrui. Un lien d'humanité.

Contact : Philippe Gonthier
Maison des associations
32 rue Claude-Debussy
45120 Chalette-sur-Loing
Tél. 02.38.98.87.92 / 02.38.07.12.92



Sports et loisirs

Des vacances de la Toussaint dynamiques avec le Service des sports

Le Service des sports de la Ville de Chalette-sur-Loing organise, pour la période des vacances de la Toussaint, un séjour sportif.

Celui-ci se déroulera du jeudi 20 octobre au mardi 25 octobre, pour 12 jeunes âgés de 11 à 15 ans, à Rivière-Saas-et-Gourby dans les Landes. Le thème du séjour est un « *raid aventure* » ; les activités proposées sont le VTT, le char à voile, la randonnée, le golf, etc. Elles seront encadrées par les éducateurs du Service des sports.

Une réunion avec les parents est programmée le lundi 17 octobre. Pour tous renseignements, prendre contact avec Jean-Pierre au 06.79.26.27.53.

Stage multi-sports

Pour ceux qui ne peuvent partir, le Service des sports propose également un stage multi-sports du 24 au 28 octobre. Ce dernier aura pour fil rouge l'équitation et l'escalade. À cela



s'ajouteront du sport collectif et une sortie au bowling. Douze jeunes, âgés de 11 à 13 ans, peuvent y participer. Pour plus de renseignements, contacter le 02.38.93.81.43 ou le 06.84.75.56.60.

Pour le séjour ou le stage, les dossiers sont à retirer au Service scolaire, où se feront les inscriptions, en mairie de Chalette-sur-Loing.

P. Avezard

Le quart de siècle pour la « Transgâtinaise »

Depuis 25 ans maintenant, les amateurs de VTT se donnent rendez-vous en octobre, à la base de loisirs du lac de Chalette, pour la Transgâtinaise organisée par le Guidon chalettois.

Lors de cette 25^{ème} édition et comme chaque année, quatre parcours VTT seront proposés, 20 km, 28 km, 38 km et 50 km. Pour les inscriptions, au prix de 6 € et gratuites pour les moins de 13 ans, les bulletins sont disponibles sur le site Internet du club, ou chez Cycle-Sport 45, rue Nelson-Mandela à Chalette. Elles

peuvent être faites dès maintenant. Une tombola sera proposée aux inscrits avant le 13 octobre ; elle permettra de gagner deux VTT et de nombreux autres lots.

Il sera également possible de s'inscrire sur place dès 7 heures 45. Un T-shirt sera offert à chaque participant.

P. Avezard

Reprise des cours :

École de vélo - pour les 4-12 ans.
Discipline : route, cyclo-cross, piste, VTT.

Rendez-vous le samedi après-midi à 14h à la base de loisirs du lac de Chalette.

Renseignements au 06.72.83.27.58 ou 06.19.84.61.89.

BMX : cours les mardis et jeudis soir, mercredis après-midi et samedis toute la journée sur la piste face à la base de loisirs du lac.
Renseignements auprès de Jérémy au 06.45.25.50.55.



➔ Le Groupe des élus communistes et républicains :

Hausse des impôts, il existe des solutions !

Asphyxiées par une réduction de leurs recettes et une hausse de leurs dépenses, les collectivités territoriales sont aujourd'hui au point de rupture et contraintes à l'endettement. Pourtant, les banques œuvrent désormais à la raréfaction du crédit aux collectivités locales au prétexte que l'accompagnement des collectivités serait un sujet délicat.

Ces mêmes banques avaient pourtant montré moins de réticences à investir dans les « sub-primes » en 2008. C'est pourquoi les élus communistes et républicains proposent, au sein d'un pôle public financier, la création d'une banque publique de financement des collectivités. Plafonnés, les taux d'intérêt de cette banque seraient alors modulables selon l'utilité sociale des investissements réalisés et le niveau des emplois et salaires créés. Une décision qui ne pourrait

qu'encourager le développement des services publics locaux, abonder les carnets de commande des entreprises et donc créer des emplois. Autant d'aspects vertueux pour notre pays !

Mais la situation actuelle - baisse DGF (dotation de l'État) et DSC (dotation de l'Agglomération montargoise) - impose aux collectivités qui veulent garder le même niveau de service public d'augmenter les impôts fonciers et la taxe d'habitation. Ceci est aggravé dans notre agglomération par l'augmentation de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

L'augmentation des impôts locaux permettra de poursuivre avec un budget équivalent les engagements pris, notamment les projets d'amélioration de notre ville, comprenant entre autres l'ouverture prochaine d'un centre de santé public, donc de maintenir un service public de qualité.

➔ Le Groupe des élus socialistes :

Le bien vivre ensemble encore et toujours...

Nous ne pouvons que rester unis et solidaires afin de maintenir le bien vivre ensemble qui est une caractéristique fondamentale de notre commune.

La solidarité de proximité doit être en première ligne afin d'aider les plus fragiles de nos administrés tout en recherchant une forte synergie avec tous les acteurs qu'ils soient institutionnels ou associatifs. Seul le bien vivre ensemble peut préserver l'harmonie qui règne au sein de la commune, source de fierté pour les Chalettois...

➔ L'Élu Unicité :

Texte non parvenu

➔ Le Groupe des élus Les Républicains :

Texte non parvenu

➔ Le Groupe des élus FN :

Le 17/9/2016, le maire déclare sur C2L : "même si j'avais la liste des fichés S, je ne serais pas quoi en faire". Ici il pratique la politique de l'autruche, alors que par ailleurs, il se mêle de façon inadmissible des affaires du Rwanda, de Syrie, d'Algérie etc... sans en avoir la compétence. Le sous Préfet l'a recadré en lui signifiant que ses pouvoirs ne devaient pas dépasser le périmètre strictement communal.

État civil :

Naissances :

KONTÉ Bocar
CHHAB Nour-Imane
TURSUN Muhammed-Enes
THIAM Aïssata
CHERIGUENE Aliyah
MIAKATSINDILA NGAMBOU Joys
TOURNADRE Nathan
SAYDAM Serkan
GASNIER Alaïs
TIMMA Evann

Mariages :

BRAOUËZEC Philippe et GENILLOUD Delphine
GÜLER Vural et AKÇA Humeyra
PITET Yves et CHENNE Béatrice
ZERROUKI Akim et BERGOUGNOUX Karine

Décès :

LE DOUARIN Jean-Luc
AUBERT Georges
CHERRIER Vve VIALLE Paulette
LACROIX Michel
RAZAFIMBOLOLONA Vve
RATOVOARIVONJY Berthe
BARUN Vve MILIC Pava
DOREMUS Antoine
BILLAULT Roland
FOURNIER Jean

Visite du Sénat

Le comité de quartier du Bourg de Chalette a effectué une visite du Sénat le lundi 12 septembre dernier. À l'invitation de Marie-France Beauflis, sénatrice, maire de Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire), cinquante-deux personnes ont découvert le Palais du Luxembourg, siège du Sénat, appelé également

chambre haute du Parlement. Les murs de cet édifice chargés d'histoires ont enchanté un auditoire conquis. Madame la sénatrice a présenté et expliqué le rôle des sénateurs. Après un repas pris en commun « Chez Clément » et un petit tour dans Paris, le retour à Chalette terminait une journée très appréciée de tout le monde.

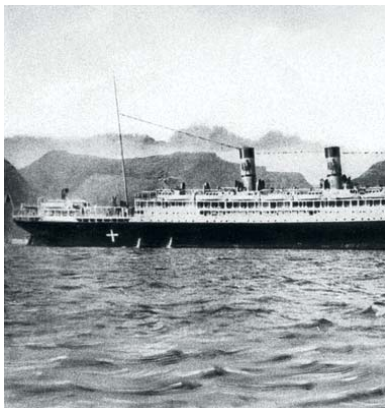


Histoire d'avant

Il y a 100 ans coulait le Gallia



Equipage du U 35



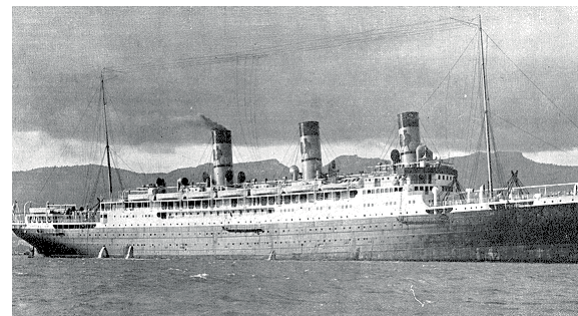
La croix blanche indique le point d'impact de la torpille du U 35

Le 4 octobre 1916, le Gallia est coulé par une torpille lancée par un sous-marin allemand U 35 entre la Sardaigne et la Tunisie. Avec 1 338 morts, cela reste un des désastres de la Première Guerre mondiale. Sur la liste des soldats embarqués sur ce bâtiment figurait un Chalettois, Pierre Gannat. Retour sur cet épisode du premier conflit mondial également appelé la Grande guerre.

Le transatlantique Gallia est commandé par la Compagnie de navigation Sud-Atlantique ; sa construction débute en 1912 aux Forges & Chantier naval de la Seyne-sur-Mer. Dès 1913, le Gallia assure l'exploitation des services maritimes et postaux entre la France, le Brésil et l'Argentine. Le Gallia quitte La Seyne-sur-Mer en novembre 1913 pour une croisière inaugurale qui le conduit à Bordeaux, son port d'attache, via la Corse et les Baléares. Le 29 novembre 1913, il entame son premier voyage vers La Plata, en Argentine.

Le Gallia, réquisitionné par l'Armée

Le 16 mai 1916, il est réquisitionné pour assurer le transport des troupes de l'Armée d'Orient ; il est transformé en croiseur auxiliaire et navigue en Méditerranée. Le 3 octobre 1916, en raison d'un incident, son départ est retardé et son convoyeur, le Guichen, ne peut l'accompagner. Pendant la nuit, il appareille seul de Toulon à destination de Salonique avec 2350 personnes à son bord, dont 1650 soldats français, 350 Serbes et 350 membres d'équipage. En alerte permanente, il ralentit son allure à 15 nœuds et une embardée de 50 degrés est prévue tous les quarts d'heure pour tromper les sous-marins ennemis. Selon une consigne formelle, chaque homme porte jour et nuit sa ceinture de sauvetage. Le 4 octobre 1916, un message parvient au Gallia. Il est prévenu de la présence d'un sous-marin ennemi venant des Baléares et se dirigeant vers la mer Adriatique. Le Commandant Kerboul, commandant le Gallia, donne l'ordre de modifier la route pour éviter sa rencontre. Le Gallia se trouve alors entre les côtes de la Sardaigne et de la Tunisie lorsque l'attaque a lieu par temps clair. À 35 milles de l'île de San Pietro (Sardaigne), le Gallia est torpillé ; il est coulé par le sous-marin U 35 commandé par Lothar von Arnauld de la Perière⁽¹⁾. La torpille touche le navire par



Le Gallia en 1913

le travers de la cale qui est chargée des munitions. En explosant à leur tour, tous les projectiles destinés à alimenter les canons du bord agrandissent les brèches et jettent à bas l'un des mâts. L'antenne de T.S.F. est détruite dans l'explosion et, de ce fait, aucun message de détresse ne peut être envoyé. Le commandant coule avec son navire qui s'enfonce rapidement par l'arrière, engloutissant plusieurs centaines de victimes. Le 5 octobre 1916, des naufragés du Gallia sont aperçus par le croiseur Châteaurenault qui recueille près de 600 survivants. Le Gallia est cité à l'ordre de l'Armée (J.O.R.F. du 5 décembre 1919).

Des militaires des quatre coins de France dont un Chalettois

Les militaires embarqués à bord du Gallia appartiennent au 235^{ème} R.I. de Belfort, 55^{ème} R.I.T. de Bourg-en-Bresse, 59^{ème} R.I.T. de Chalon-sur-Saône, 113^{ème} R.I.T. de Toulon, 15^{ème} Escadron du Train et équipages d'Orange et une trentaine d'hommes d'unités diverses ainsi qu'un détachement serbe. À son bord des militaires dont un soldat « mort pour la France » inscrit sur le monument aux morts de Chalette. Il s'agit de Pierre Gannat né en 1873 ; il a donc 43 ans. Comme tous les militaires embarqués, ce sont des réservistes rappelés pour combattre avec l'Armée d'Orient.

Jean-Claude Renouf

Dans le cadre des commémorations du centième anniversaire de la guerre 1914 - 1918

(1) Lothar von Arnauld de la Perière porte un patronyme d'origine française car son arrière-grand-père, Jean Gabriel Arnauld, né en 1731, était originaire de Saint-Plantaire dans le Berry. Commandant d'Unterseeboot (UB) durant la Première Guerre mondiale, il a à ses actifs 194 navires coulés représentant 453 716 tonneaux ; il est le plus grand des as des sous-marins de tous les temps. Il remporta la plupart de ses victoires à la surface, en Méditerranée. Il est mort en France ; son avion s'est écrasé au décollage de l'aéroport du Bourget en 1942.

ENTREZ ET FERMEZ LA PORTE

CIE LE GRAND SOUK

VENDREDI 7 OCT. 2016

Le Hangar

Samedi. 14 heures. Elles ont 20 ans et attendent dans le couloir d'un théâtre. Elles se présentent au casting d'un grand cinéaste pour un rôle qui peut changer leur vie.

D'elles il veut tout savoir, tout voir : leur vie familiale et amoureuse, leurs seins, leurs jambes, leurs rêves...

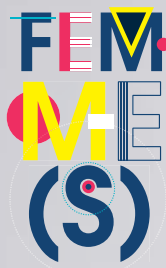
Alors débute un face-à-face débarrassé de toute politesse où celui qui a le pouvoir n'est pas toujours à la même place.

Vingt ans, l'âge de tous les possibles, l'âge où tout est sur le point d'éclorre, celui où l'accès aux rêves semble à portée de mains.

Qu'est-on prêt à donner, à vingt ans, pour aller jusqu'à ses rêves ?

Billetterie et réservation : Tél. : 02 38 93 17 96

🕒 20H30 / THÉÂTRE
À PARTIR DE 12 ANS



MARDI 4 OCTOBRE

• 14H • LE HANGAR



PROJECTION DU FILM « LES SOUVENIRS »
SUIVIE D'UNE VENTE DE BRIOCHES AU
PROFIT DE L'ADAPEI

MARDI 11 OCTOBRE

• 10H • LE HANGAR

CONFÉRENCE « MÉMOIRE » ANIMÉE
PAR DR. ISABELLE SORS-MIREUX,
MÉDECIN GÉRIATRE EHPAD AU CENTRE
HOSPITALIER DE L'AGGLOMÉRATION
MONTARGOISE

SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 OCTOBRE

• 14H • MAISON DES ARTS

SPECTACLE DE THÉÂTRE
PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION
« LE GRENIER CHALETTOIS »

SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 NOVEMBRE

• 14H • LE HANGAR

SPECTACLE DE DANSE
PRÉSENTÉ PAR L'ATELIER DANSE DU SEMURPA

DU 6 AU 29 OCTOBRE

• AU FOYER PAUL-MARLIN

EXPOSITION « CHALETTE D'AUTREFOIS »

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET TRANSPORT
EN BUS : SEMURPA TÉL. : 02 38 97 53 31

Rencontres d'octobre 2016

"FAIRE SOCIÉTÉ
ENSEMBLE"



Brèves

Comités de quartier :

- Kennedy-Château-blanc :
- réunion à 18 heures **mercredi 5 octobre**, Maison des associations
- repas à thème **samedi 29 octobre à 19 h 30** – Maison de quartier de la Pontonnerie – Inscription auprès d'Aurélia au 02.38.98.87.92 avant le 21 octobre
- Lancy : loto **dimanche 16 octobre** à partir de 14 heures au restaurant scolaire du Lancy – Inscription auprès d'Aurélia au 02.38.98.87.92

Opération brioches :

organisée par l'ADAPEI 45, l'opération-brioches se déroulera à Chalette le **jeudi 6 octobre de 14 h à 17 h 30 au Hangar**. L'argent récolté financera l'achat de tri-cycles de rééducation et de vélos d'appartement, une chaise ergonomique, l'aménagement d'une salle de pause et d'un extérieur (terrasse, chaises, balancelles...), un terrain de pétanque, une nouvelle servante à médicaments, etc.

Cérémonie des médailles du travail – inscriptions :

Les Chalettois ayant reçu une ou plusieurs médailles d'honneur du travail dans le courant de l'année 2016 sont invités à venir se faire recenser à l'accueil de la mairie ou à la Maison des associations (service relations publiques) **avant le 15 octobre, dernier délai**. Cette inscription leur permettra de recevoir une invitation pour la cérémonie annuelle des médaillés d'honneur du travail qui se déroulera le **vendredi 2 décembre** prochain. Pour tout renseignement complémentaire contacter le 02.38.07.12.91 ou alda.decastro@ville-chalette.fr

Médiathèque :

Deux expositions, du **samedi 1^{er} au samedi 29 octobre**

- Clichés de lecteurs
- Peintures réalisées en mars 2016 par les élèves du collège Paul-Eluard lors des ateliers Free Art, dirigés par Ambre Foulquier et Olivier Decool

Recrutements temporaires :

La mairie recherche deux agents recenseurs pour la période du 19 janvier au 25 février 2017 pour le secteur du Lancy et de Kennedy-Pontonnerie.

Pour tout renseignement contacter :
Cécile Scandella Farnault
Courriel : elections@ville-chalette.fr
Tél. : 02.38.89.59.57